

République française

Département du Cantal

COMMUNE DE MARCENAT

Séance du 06 juin 2023

Membres en exercice : 14	Date de la convocation: 01/06/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Colette PONCHET-PASSEMARD</i>
Présents : 11	
Votants: 14	Présents : Colette PONCHET-PASSEMARD, Philippe SARANT, Alain BARADUC, Monique ROQUE-MARMEYS, Fabien COURSOLLE, Aurélie GUERIN-FOURNIER, Lionel DUBOIS, Patricia
Pour: 14	CHARBONNIER, Anne MONTEIL, Daniel CROS, Jean-Paul LEMMET
Contre: 0	Représentés: Martine PAPON-GIRAL par Anne MONTEIL, Philippe VIALLE par Jean-Paul LEMMET, Jérémy BESSON par Philippe
Abstentions: 0	SARANT
	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Aurélie GUERIN-FOURNIER

Objet: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023 - DEL2023_04_02

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2023

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré DECIDE - par 14 voix/14 voix, d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2023.

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

RF Sous préfecture de St Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/06/2023 015-211501143-20230606-DEL2023_04_02-DE

Nombre de membres en exercice: 14	Séance du 11 avril 2023 L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 05 avril 2023, s'est réuni sous la présidence de Colette PONCHET-PASSEMARD
Présents : 13	
Votants: 14	Sont présents: Colette PONCHET-PASSEMARD, Philippe SARANT, Alain BARADUC, Martine PAPON-GIRAL, Philippe VIALLE, Monique ROQUE-MARMEYS, Fabien COURSOLLE, Aurélie GUERIN-FOURNIER, Lionel DUBOIS, Patricia CHARBONNIER, Anne MONTEIL, Daniel CROS, Jean-Paul LEMMET
Pour : 14	
	Représentés: Jérémy BESSON par Philippe SARANT Excuses: Absents:
	Secrétaire de séance: Aurélie GUERIN-FOURNIER

Objet: APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE - DEL2023_03_01

Madame le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 18 h 30. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie GUERIN-FOURNIER a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande l'avis des élus municipaux sur l'ordre du jour transmis.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ordre du jour de la séance soit :

- Approbation de l'ordre du jour de la séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2023
- Vote du Taux des Taxes 2023,
- Vote du budget primitif 2023 pour la COMMUNE
- Vote du budget primitif 2023 pour le Service de l'Eau et Assainissement
- Demande d'aide au « Fonds Cantal Solidaire » FCS 2022-2024 année 2023
- Demande d'aide DSIL dans le cadre de la poursuite du CRTE 2022-2026

Informations et questions diverses.

Objet: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023 - DEL2023_03_02

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2023

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré DECIDE - par 14 voix/14 voix, d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2023.

Objet: VOTE DU TAUX DES TAXES - DEL2023 03 03

Madame le Maire, vu le contexte actuel et le bon état de nos comptes, propose de maintenir les mêmes taux soit pour le taux de Taxe Foncière Bâti 38.83% (taux départemental moyen 48.23 %, taux national moyen 38.28 %), et le non-bâti à 51.51 % (taux départemental moyen 93.10 %, taux national moyen 50.44 %).

Elle rappelle ainsi, que l'équilibre des budgets a pu se poursuivre sans modifications des taux depuis 2014.
Proposition votée à l'unanimité

Contributions	Bases d'imposition prévisionnelles	Variation des bases (n-1)	Taux appliqués par décision du CM	Variation des taux (n-1)	Produit voté	Variation du produit (n-1)%
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	371 699.00	0.0000	9.5200	0.0000	35 385.74	0.0000
TFPB - Taxe foncière sur les propriétés bâties	479 400.00	12.5352	38.8300	0.0000	186 151.00	12.5351
TFPNB - Taxe foncière sur les propr. non bâties	108 300.00	10.8904	51.5100	0.0000	55 785.00	10.7351
CFE - Contribution foncière des entreprises	0.00	0.0000	0.0000	0.0000	0.00	0.0000
TOTAL 2023	959 399.00	83.2089			277 321.74	28.5129

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 POUR LA COMMUNE - DEL2023 03 04

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de budget primitif 2023 pour la Commune qu'elle a préparé pour l'exercice, et qui se résume ainsi :

Budget principal, équilibré tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement 829 816.69 €
- Section d'investissement 577 127.24 €

A – Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les recettes de fonctionnement sont pratiquement identiques à 2022, les taux restant inchangés, et que nous bénéficions toujours de la Dotation solidarité rurale bourg centre.

B – Madame le Maire, après avoir rappelé les conditions d'attributions des aides aux associations, présente les propositions pour l'année 2023. La commission des associations a examiné la complétude des dossiers et les aides proposées sont approuvées par le Conseil Municipal. Elles vont permettre une continuité des activités en 2023.

C - Madame le Maire reprend en détail tous les budgets des sections, et informe que toutes les sections d'estives sont sous conventions pluriannuelles de pâturage. Elle porte à la connaissance du Conseil Municipal le fonctionnement comptable de la gestion des comptes de toutes les sections.

D – Résumé complémentaire concernant le budget de la Commune, postes principaux :

- **Dépenses de Fonctionnement :**
 - Virement à la section d'investissement : 137 000,00 €
 - Charges générales : 310 950,69 € (dont combustibles 50 000 €, électricité 50 000 €, entretien bâtiments 16 000 €, voirie 37 972,33 €, entretien matériel roulant 17 000,00 €, assurances des bâtiments et des véhicules 17 300 €)
 - Frais de personnel : 277 200,00 € (dont personnel titulaire : 132 000 €, personnel non titulaire : 56 500 € et charges de personnels)

- **Recettes de Fonctionnement :**
 - Taxes Foncières : 199 448,00 €
 - Compensation de HTC : 54 148 €
 - DGF totale : 283 686 €
 - Revenus des immeubles y compris locations saisonnières : 80 000 €

- **Dépenses d'Investissement :**
 - Aucun emprunt sur le budget de la commune

Dépenses prévisionnelles principales : AMENAGEMENT HAMEAUX : 42 460,00 €
AMENAGEMENT DU BOURG PLACE ET ENTREES : 36 362,00 €
REFECTION DES CHEMINS : 36 988,00 €
AMENAGEMENT VOIRIE BASTIDE/SERRE/DREIL : 64 164 €
POURSUITE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE : 72 600 €
SECTION DITE DU BOURNIOU REFLECTION DE LA PISTE (financée par le budget de la section)
SECTION DU GODDE REFLECTION DE LA PISTE (financée par le budget de la section),
FONDS DE CONCOURS AIDE HABITAT ET FONDS DE CONCOURS NOUVEAUX COMMERCES : 7 000 €.

- **Recettes d'Investissement :**
 - 22 480 € Remboursement FCTVA + restes à recevoir (vu lors du vote du compte administratif 2022)
 - POSTES PRINCIPAUX :
 - 37 950 € ADEME/CERTINERGY CRTE
 - 75 900 € DSIL-CRTE pour économie d'énergie bâtiments communaux
 - 10 694 € DETR sur voirie
 - 137 000 € VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - DEL2023_03_05

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de budget primitif 2023 Service Eau et Assainissement qu'elle a préparé pour l'exercice, et qui se résume ainsi :

Service eau et assainissement, équilibré tant en dépenses qu'en recettes :

- Section d'exploitation 154 086,93 €
- Section d'investissement 359 873,53€

Elle détaille les postes principaux des dépenses d'exploitation et des dépenses d'investissement du budget 2023 soit :

- dépenses :

* section d'exploitation : achat d'eau à Condat : 16 000 €, dépenses de personnel : 18 000 €, analyses diverses : 4 000€, amortissements des stations : 56 815 €, redevances diverses à reverser : 27 700€, remboursement des intérêts de l'emprunt : 6 000 €.

* section d'investissement : Achat de compteurs : 9 000 €, poursuite des travaux sur les 2 réseaux d'eau potable : 79 200 €, travaux sur le surpresseur de Marquizat : 11 000 €, diagnostic assainissement et

travaux : 70 000 € + restes à réaliser 2022 (vu lors du vote du compte administratif 2022).

- recettes :

* section d'exploitation : vente de l'eau aux abonnés: 55 000 €, redevances eau et assainissement perçues 33 000 €, amortissements : 56 815 €,

* section d'investissement : FCTVA : 17 486 €, aides agence de l'eau Adour-Garonne pour l'eau et l'assainissement : 89 297 €, FCS Fonds cantal Solidaire du Conseil Départemental 15 : 7 513 €, DETR sur diagnostic assainissement : 9 990 € + restes à recevoir (vu lors du vote du compte administratif 2022).

Objet: DEMANDE D'AIDE AU FONDS CANTAL SOLIDAIRE FCS 2022-2024 année 2023 - DEL2023_03_06

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les dossiers présentés dans le cadre du dispositif de soutien en faveur des communes rurales pour la période de 2022 à 2024, et présente aujourd'hui les projets retenus par le Conseil Départemental pour l'année 2023 -

Madame le Maire explique que les projets retenus sont prévus dans le budget communal de « l'eau et de l'assainissement »

Opérations en Eau Potable –

Madame le Maire, dans l'objectif de poursuivre la stratégie qui doit répondre aux exigences en premier lieu d'une distribution d'Eau Potable de qualité toute l'année aux habitants de la commune, et en second lieu à celle de la rénovation de nos conduites et recherche de fuites, propose au Conseil Municipal les financements suivants :

- Aide demandée qui soutient les travaux de remplacement de canalisations fuyardes dans le réseau du secteur NORD – En 2023 Tranche 1 – 2024 Tranche 2 -

MONTANT DES TRAVAUX : 69 383.41€ HT

- Aide du FCS 2023 : 1 500€
- Aide du FCS 2024 : 1 500€
- Aide Agence de l'Eau Adour-Garonne : 34 692.00€
- Fonds propres : 31 691.41€
- Aide demandée qui soutient les travaux de recherches des fuites sur le réseau de Fontbesse : travaux prévus en trois tranches – En 2022 Tranche 1 – 2023 Tranche 2 – 2024 Tranche 3

MONTANT DES TRAVAUX : 69 250€ HT

- Aide du FCS 2022 : 4 680€
- Aide du FCS 2023 : 3 750€
- Aide Agence de l'Eau Adour-Garonne : 34 625€ HT
- Fonds propres : 26 195€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- de solliciter auprès du Conseil Départemental une aide financière au titre du Fonds Cantal Solidaire pour l'année 2023 de 1 500€ et 2024 de 1 500€ pour l'aide aux travaux sur le secteur de l'eau potable NORD et de 3 750€ pour l'aide aux travaux sur le réseau d'eau potable secteur de Fontbesse de 3 750€
- de solliciter l'aide pour les travaux de sectorisation et de recherche de fuites pour le réseau communal de Fontbesse auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget Eau et Assainissement 2023 et 2024, pour l'amélioration des deux réseaux d'eau potable
- de charger Madame le Maire de signer les documents financiers et contractuels nécessaires à la réalisation de ces travaux notamment avec les services techniques (CIT) du Département du Cantal.

Objet: REPONSE A L'APPEL A PROJETS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR L'ANNEE 2023 - Suite du PROGRAMME COMMUNAL DE RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC DE BATIMENTS DE LA COMMUNE - 2022-2026 - DEL2023_03_07

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé entre Hautes Terres Communauté et l'Etat en date du 23 juillet 2021 ;

Vu l'appel à projet pour la DSIL 2023 du 17 mars 2023 et l'appel à projet CRTE 2022 lancé par l'Etat en date du 05 avril 2022 ;

Considérant le programme communal de rénovation énergétique des bâtiments communaux recevant du public ou avec des locataires, s'inscrivant pleinement dans la transition écologique et s'appuyant sur l'audit énergétique réalisé en août 2021 ;

Le Conseil Municipal pour faire suite à la délibération du 12 avril 2022 qui portait sur une première tranche de travaux du programme de rénovation énergétique de bâtiments de la commune sur la rénovation des modes de chauffage du bâtiment scolaire et du bâtiment 19 rue du Florac à Marcenat,

après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- de poursuivre en 2023, le programme de rénovation énergétique de bâtiments communaux, par les travaux sur le bâtiment du 19 rue du Florac qui prévoyait le remplacement des fenêtres, et par le remplacement des convecteurs du bâtiment de la Mairie,
- d'approuver le plan de financement suivant :

- Remplacement des fenêtres (ancienne gendarmerie 19 rue du Florac) 44 580€ HT
 - Remplacement des convecteurs de la Mairie : 2 892€ HT
 Soit un total de dépenses HT de : **47 472€** (56 966.40€ TTC)

- Financement DSIL/CRTE 2023 soit 50% - 23 736€
- Autofinancement : - 23 736€
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 23 736€ au titre du DSIL/CRTE 2023,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget 2023 de la Commune,
- charge Madame le Maire de signer les documents financiers et contractuels nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- d'adresser une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Après l'étude des dossiers recevables pour l'accord de subvention aux associations en 2023, Madame le Maire fait la liste des associations et organismes non retenue par le Conseil Municipal : France Alzheimer – ADMR de Riom-es-Montagnes (Le Conseil accordant à l'ADMR d'Allanche qui livre les repas aux demandeurs de la Commune) – Fondation du Patrimoine (le Conseil Municipal accordant une aide à l'association communale) – Souvenir français (la Commune accordant une subvention à l'association des AC AFN communale) -ADAPEI Cantal – Secours Catholique – Secours Populaire de Mauriac - Collège Pompidou de Condat (Pas d'élèves concernés cette année par la compétition) –

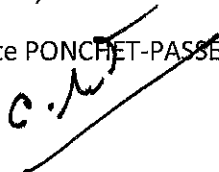
Madame le Maire porte à la connaissance de :

- Invitation à l'AG de l'interprofession Saint-Nectaire le 28 avril 2023 : Monsieur J.P. Lemmet représentera la Commune :
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la signature du devis pour l'entretien du cimetière qui sera donc confié cette année au service Intercommunal de prestations de services aux communes HTC –
- Le Conseil Municipal est invité à participer à la session des ateliers de construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUI le mercredi 10 mai 2023 à la Com Com à Murat – 2 sessions 14h-17h et 18h -21h
- Madame le Maire fait lecture du courrier du SYTEC informant qu'au 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution permettant de trier leurs biodéchets – Développement du compostage partagé –
- Nous avons reçu un mail des jeunes agriculteurs des cantons de Salers et Riom demandant le prêt de matériels : le Conseil souhaite un correspondant communal pour le suivi de ce prêt.
- Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal des échanges récents avec Monsieur Rastout au sujet des conditions de sa vente du château et de terrains qui sont conditionnés par le devenir d'un chemin communal qui se situe à l'intérieur des parcelles en vente –
- Ramassage des plastiques agricoles 1 fois/an en mai. Pour la commune : Alain Baraduc, Jean-Paul Lemmet et Aurélie Guérin-Fournier seront les correspondants
- Madame le Maire propose la dernière semaine du mois de mai pour fixer la date du prochain Conseil Municipal

La séance est levée à 20 heures

Le Maire,

Colette PONCHET-PASSEMARD



La secrétaire de séance,

Aurélie GUERIN-FOURNIER

